

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2025 à 19 heures

En Maison Communale Lucien ROCHE à Rourebeau

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mr Nicolas TRUPHEME, 1^{er} adjoint, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE 2^{ème} Adjointe, Mr Christian BERNARD, Mme Géraldine COULAUD, Mr Jérôme FOURNIER, Mme Sandra BOUCHARD, Mr Jérôme BONNET
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Françoise BOUDIER, Mr Thibaut ELAPHOS et Mme Liliane CANDY.

Procurations : Mme Françoise BOUDIER a donné procuration à Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe et Mr Thibaut ELAPHOS a donné procuration à Mr Florent MARTIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mr Nicolas TRUPHEME

1/ Aménagement d'un espace paysager à proximité du Pont Bascule au nord du hameau de Rourebeau – Attribution du marché de travaux.

M. le Maire explique d'un appel à la concurrence a été lancé pour les travaux susnommés. Après avoir fait l'analyse des offres, c'est l'entreprise POINCELET TP d'Upaix qui a été retenue pour un montant de travaux HT de 80 172.50€. Il rappelle que ces travaux sont suivis par la société d'ingénierie Laurent VIAL de Sisteron et que l'Etat (DETR 2025) finance à hauteur de 30 %.

Adopté à l'unanimité

2/ Recrutement d'agent contractuel sur un emploi non permanent – Service administratif.

M. le Maire explique la nécessité de poursuivre le recrutement d'un agent administratif pour pallier un surcroît de travail au secrétariat de mairie. Il propose un recrutement à mi-temps (17.5/35) à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 avril 2026 inclus sur l'échelon 2/IB368/IM367 du grade des adjoints administratifs.

Adopté à l'unanimité

3/ Décisions administratives – Virements de crédits pour régularisation d'imputations de l'année 2024.

M. Le maire explique que certaines dépenses de 2024 ont été mal imputées et donc non éligibles au FCTVA. Il propose de les changer de comptes afin de régulariser ces écritures et de faire deux virements de crédits, l'un au compte 1231/11 pour 10 800 € et l'autres au compte 2152/112 pour 15 900 € soit un total de 26 700 € en provenance du compte 2131/141.

Adopté à l'unanimité

4/ Remboursement de la SMACL suite à un arrêt de travail.

Suite à un arrêt de travail, la SMACL rembourse la somme de 866.31 €.

Adopté à l'unanimité

Séance close à 20 h 30.

Le maire,

Florent MARTIN

